



14ème législature

Question N° : 43725	De M. Nicolas Sansu (Gauche démocrate et républicaine - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > pharmaciens	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 26/11/2013 Réponse publiée au JO le : 27/05/2014 page : 4233 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Date de signalement : 06/05/2014		

Texte de la question

M. Nicolas Sansu appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des pharmaciens d'officine. Les pharmaciens d'officines, les préparateurs en pharmacie ainsi que les étudiants sont inquiets pour l'avenir des pharmacies. Des propositions sur la réforme de la rémunération et du métier ont été formulées au Gouvernement, restées sans réponse. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 ne semble pas avoir levé les inquiétudes de la profession. Aussi, il l'interroge sur les réponses qu'elle entend apporter aux pharmaciens d'officine.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très attentive à la situation des pharmaciens et est consciente du rôle déterminant qu'ils apportent dans la qualité des soins de proximité. La ministre salue la forte implication des pharmaciens dans le développement de l'usage des médicaments génériques, crucial pour la maîtrise de nos dépenses de santé. Elle a exprimé ses remerciements à la profession dans le rôle actif de la réussite de cette mesure de la convention pharmaceutique. La ministre a insisté sur son attachement à la mise en oeuvre de l'avenant relatif à l'honoraire de dispensation. En effet, en valorisant l'acte pharmaceutique de dispensation, ce nouveau mode de rémunération permet de déconnecter une partie des revenus des pharmaciens du prix des médicaments et ainsi rendre leur rémunération moins dépendante de la conjoncture et des politiques de baisses de prix. Aussi la ministre a demandé à l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de mener rapidement à leur terme les négociations avec les représentants des pharmaciens d'officine visant à conclure un avenant conventionnel sur l'honoraire à la dispensation. Ce processus est proche de sa conclusion.